

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Délibération
n° 2020.09.221

**Festival du Film
Francophone
d'Angoulême :
attribution d'une
subvention
complémentaire**

LE DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Isabelle DESMORTIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Gérard LEFEVRE à Jean-Philippe POUSSET, Martine PINVILLE à Fabrice VERGNIER

Suppléant(s) :

Francis LAURENT par Isabelle DESMORTIER

Excusé(s) :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Valérie SCHERMANN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020**DELIBERATION
N° 2020.09.221**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DESAPHY****FESTIVAL DU FILM FRANCOPHONE D'ANGOULEME : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Le budget primitif 2020 du service culturel prévoit l'attribution de subventions à différents partenaires pour le soutien et le développement des actions culturelles d'intérêt communautaire sur l'agglomération.

La délibération n°2020-02-070 précise le détail des subventions votées par le conseil communautaire du 13 février 2020, dont le soutien à la mise en œuvre de la 13^{ème} édition du Festival du film francophone d'Angoulême (FFA) à hauteur de 65 000 €.

Le FFA 2020 aura lieu du 28 août au 2 septembre, dans des conditions de sécurité sanitaire adaptées au contexte lié au Covid-19.

Les conditions d'organisation des projections, mais également des événements d'envergure tels que les cérémonies d'ouverture et de clôture, ont dû être revus par les organisateurs.

Ainsi ces différents temps forts du festival auront lieu au Théâtre d'Angoulême - scène nationale.

Le coût de cette nouvelle organisation, au Théâtre, s'élève à 18 840 €. En parallèle, du fait des règles de sécurité sanitaire, la commercialisation des places ne peut avoir lieu dans les conditions habituelles.

Le budget initial prévu par le FFA pour la location du Théâtre est de 10 000 €. Le reste à réaliser est donc de 8 840 €. Afin de prendre en charge cette dépense inédite, le FFA sollicite les partenaires institutionnels.

Budget prévisionnel des charges complémentaires de l'édition 2020 :

Dépenses		Recettes	
Location du Théâtre : projections et cérémonies	18 840 €	FFA	10 000 €
		GrandAngoulême	2 946,67 €
		Ville d'Angoulême	2 946,67 €
		Département de la Charente	2 946,66 €
TOTAL	18 840 €		18 840 €

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention complémentaire de 2 946,67 € à la SARL FFA pour l'organisation du festival 2020 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 abstention),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 septembre 2020	<u>Affiché le :</u> 21 septembre 2020